

Le Raincy, le lundi 22 avril 2024

Le Proviseur

Aux

Parents des élèves scolarisés en TCAP

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en classe de TCAP au lycée René Cassin, cette note vous précise

- Les **calendriers** des différentes opérations de fin d'année.

A. Suspension des cours

Le lycée étant centre d'examens pour le Baccalauréat, les cours seront suspendus après la classe **pour tous les élèves le vendredi 7 juin 2024 après les cours.**

Lundi 12 juin 2023 : journée de préparation des salles d'examens.

B. Demi-pension :

La demi-pension restera ouverte jusqu'au **mardi 18 juin 2024.**

C. Calendrier des conseils de classe du 3^{ème} trimestre : mardi 4 juin.

D. Livres et matériels scolaires

Les documents et ouvrages empruntés au CDI doivent être rendus en bon état. Toute perte, ou dégradation rendant impossible leur réutilisation fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement. Les élèves doivent rendre également le matériel prêté.

E. POURSUITE D'ETUDES APRES LE CAP.

L'affectation **post** CAP concerne les élèves **candidats à une première professionnelle (BAC PRO)** dans un lycée public de notre académie (*les formations en apprentissage ne sont pas concernées.*). Le CAP étant un diplôme axé sur l'insertion professionnelle, l'inscription en 1^{ère} professionnelle n'est possible que si les résultats des élèves sont excellents et après avis du conseil de classe cet avis a été porté à votre connaissance lors conseils de classe du 2nde trimestre.

Si un avis favorable est donné pour la poursuite d'études un dossier de demande d'affectation ou d'inscription sera transmis aux élèves à leur demande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Le Proviseur
M. AIT ELHANNA

